



**PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE**

**Arrêté n° 2025-A20-FE-87-09**

relatif à la réglementation de la circulation sur l'A20

Communes de Boisseuil, Le Vigen, Saint-Hilaire-Bonneval, Pierre-Buffière, Vicq-sur-Breuilh,  
Magnac-Bourg et Saint-Germain les Belles.

- Vu** le Code de la voirie routière ;
- Vu** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème Partie – Signalisation Temporaire) approuvée par arrêté Interministériel du 6 décembre 2011 modifié ;
- Vu** le décret n°2024-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** l'arrêté interministériel en date du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;
- Vu** le décret n°2013-1181 du 17 décembre 2013 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- Vu** la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;
- Vu** la circulaire des jours hors chantier en date du 23/01/2025;
- Vu** le décret du 13 juillet 2023, portant nomination de M. François PESNEAU, Préfet de la Haute-Vienne ;
- Vu** l'arrêté du 20 novembre 2023 du Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires nommant Mr Philippe FAUCHET, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 ;
- Vu** l'arrêté de M. François PESNEAU, Préfet de la Haute-Vienne, en date du 5 décembre 2023, portant délégation de signature à M. Philippe FAUCHET en matière de gestion et conservation du domaine routier national et exploitation des routes nationales ;
- Vu** le Dossier d'Exploitation Sous Chantier type hors V.R.U. validé le 21 mai 2019 ;

**Vu** l'arrêté n°2025-87-01 en date du 14 janvier 2025 du Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest donnant subdélégation de signature aux agents placés sous son autorité ;

**Vu** les avis favorables des gestionnaires et des services ;

**Considérant** que pour permettre la réalisation des travaux de fauchage des bretelles en complément du linéaire dans les deux sens de circulation, il y a lieu d'instaurer une réglementation particulière de la circulation par mesure de sécurité pour les usagers et les personnels du chantier.

**SUR PROPOSITION** de Mme. la Cheffe du District Sud A20 de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest,

### Arrête

#### Article 1 :

Travaux programmés du mardi 10 juin au jeudi 3 juillet 2025 sauf jours hors chantier, entre 9h00 et 17h00. Certaines bretelles d'entrée et sortie des diffuseurs n°38 (Chatandeu) à 41 (Magnac-Bourg) seront fermées successivement, pendant 1 à 3 heures maximum suivant avancement des travaux.

#### Fermetures de bretelles dans le sens Paris-Provence:

Bretelle de sortie n°38 : Déviation par A20 jusqu'à la bretelle de sortie Ech 39 (Saint-Hilaire-Bonneval) sens Nord-Sud, prendre à gauche RD15, puis à gauche bretelle d'entrée Ech 39 sens Sud-Nord, suivre A20 et sortie Ech 38 sens Sud-nord.

Bretelle d'entrée n°38 : Déviation par RD320, puis prendre à gauche bretelle d'entrée Ech 38 sens Sud-Nord, suivre A20 et sortie Ech 37 (Boisseuil). Prendre à gauche puis bretelle d'entrée Ech 37 sens Nord-Sud.

Bretelle de sortie n°39 : Déviation par A20 jusqu'à la bretelle de sortie Ech 40 (Pierre-Buffière) sens Nord-Sud, prendre à gauche RD 420a puis à gauche bretelle d'entrée Ech 40 sens Sud-Nord, suivre A20 et sortie Ech 39 sens Sud-Nord.

Bretelle d'entrée n°39 : Déviation par RD15, puis prendre à gauche bretelle d'entrée Ech 39 sens Sud-Nord, suivre A20 et sortie Ech 38 (Chatandeu). Prendre à gauche par RD 320 puis bretelle d'entrée Ech 38 sens Nord-Sud.

Bretelle de sortie n°40 : Déviation par A20 jusqu'à la bretelle de sortie Ech 41 (Magnac-Bourg) sens Nord-Sud. Prendre à droite RD 82 puis à gauche bretelle d'entrée Ech 41 sens Sud-Nord, suivre A20 et sortie Ech 40 sens Sud-Nord.

Bretelle d'entrée n°40 : Déviation par RD 420A, puis prendre à gauche bretelle d'entrée Ech 40 sens Sud-Nord, suivre A20 et sortie Ech 39 (Saint-Hilaire-Bonneval). Prendre à gauche par RD 15 puis bretelle d'entrée Ech 39 sens Nord-Sud.

Bretelle de sortie n°41 : Déviation par A20 jusqu'à la bretelle de sortie Ech 42 (Saint-Germain-les-Belles) sens Nord-Sud. Prendre à gauche puis à gauche bretelle d'entrée Ech 42 sens Sud-Nord, suivre A20 et sortie Ech 41 sens Sud-Nord.

Bretelle d'entrée n°41: Déviation par RD 82, prendre à gauche bretelle entrée Ech 40 sens Sud-nord, suivre A20 jusqu'à bretelle de sortie Ech 40, à gauche RD 420a et prendre bretelle entrée Ech 40 sens Nord-sud et suivre A20.

#### **Fermetures de bretelles dans le sens Province-Paris :**

Bretelle de sortie n°41 : Déviation par A20 jusqu'à bretelle de sortie Ech 40 (Pierre-Buffière) sens Sud-Nord, prendre à gauche RD 420a et bretelle entrée Ech 40 sens Nord-Sud. Suivre A20 et sortie Ech 41 (Magnac-Bourg) sens Nord-Sud.

Bretelle d'entrée n°41: Déviation RD82, à gauche bretelle entrée Ech 41 sens Nord-sud, suivre A20 jusqu'à bretelle de sortie Ech 42, à gauche RD 7Bis et à gauche prendre bretelle entrée Ech 42 sens Sud-nord et suivre A20.

Bretelle de sortie n°40 : Déviation par A20 jusqu'à la bretelle de sortie Ech 39 (Saint Hilaire Bonneval) sens Sud-Nord. Prendre à gauche RD 15 puis à gauche bretelle d'entrée Ech 39 sens Nord-Sud, suivre A20 et sortie Ech 40 sens Nord-Sud.

Bretelle d'entrée n°40 : Déviation par RD 420A, puis prendre à gauche bretelle d'entrée Ech 40 sens Nord-Sud, suivre A20 et sortie Ech 41 (Magnac-Bourg). Prendre à gauche par RD 82 puis bretelle d'entrée Ech 41 sens Sud-Nord.

Bretelle de sortie n°39 : Déviation par A 20 jusqu'à bretelle de sortie Ech 38 (Chatandeu) sens Sud-Nord, prendre à gauche RD 320 et bretelle entrée Ech 38 sens Nord-Sud. Suivre A 20 et sortie Ech 39 (Saint-Hilaire-Bonneval) sens Nord-Sud.

Bretelle d'entrée n°39: Déviation RD 15, à gauche bretelle entrée Ech39 sens Nord-sud, suivre A 20 et sortie Ech 40 (Pierre-Buffière), à gauche RD 420A et à gauche prendre bretelle d'entrée Ech 40 sens Sud-Nord.

Bretelle de sortie n°38: Déviation par A20 jusqu'à bretelle de sortie Ech37 (Boisseuil) sens Sud-Nord, prendre à gauche et bretelle d'entrée Ech 37 sens Nord-Sud. Suivre A20 et sortie à l'Ech 38 (Chatandeu) sens Nord-Sud.

Bretelle d'entrée n°38: Déviation RD 320, à gauche bretelle entrée Ech 38 sens Nord-sud, suivre A20 jusqu'à bretelle de sortie Ech 39, à gauche RD 15 et à gauche prendre bretelle entrée Ech 39 sens Sud-nord et suivre A20.

Sauf mention contraire ou impossibilité, les bretelles seront ré ouvertes entre 12h00 et 13h30.

Des mesures de pré-signalisation et d'annonces seront mises en œuvre en temps réel par panneaux à messages variables fixes ou véhicules de type III.

## **Article 2 :**

Certaines phases préparatoires ou de mise en place de la signalisation du chantier peuvent nécessiter des réductions momentanées de chaussée, l'organisation de bouchons mobiles ou des interruptions courtes de circulation en collaboration avec les forces de l'ordre.

Sur le parcours des sections soumises à ces restrictions provisoires, les conducteurs des véhicules doivent le cas échéant, se conformer aux indications des Services de Police et des agents de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest, tant en ce qui concerne le trajet à suivre que l'arrêt s'il leur est prescrit.

## **Article 3 :**

Pendant la période de réalisation de ces travaux, il sera dérogé aux règles d'inter-distance minimale entre deux chantiers consécutifs sur une même chaussée définissant les chantiers courants en application de la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national (RRN) :

- en respectant une distance minimale de 5 km pour la réalisation de chantiers courants d'entretien ;
- en supprimant toute inter-distance pour la réalisation de chantiers à caractère d'urgence et non reportables.

## **Article 4 :**

La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire est mise en place, surveillée et entretenue par le District Sud A20 – C.E.I. de Feytiat.

## **Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours doit être adressé soit par voie postale au 1, cours Vergniaud – 87 000 Limoges soit par voie dématérialisée par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Haute-Vienne et d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur dans les mêmes délais. Le silence gardé par l'autorité administrative durant deux mois vaut décision implicite de rejet.

**Article 6 :**

Copie est adressée :

- au Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- à M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest ,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux abords du chantier et disponible dans les véhicules, et dont ampliation sera adressée pour information à :

- M. le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne,
- au Colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Vienne,
- M. les Maires de Boisseuil, Saint-Germain les Belles, Saint Hilaire-Bonneval, Le Vigen, Pierre-Buffière, Magnac-Bourg et Visq sur Breuil,
- Syndicat des Transporteurs Routiers de la Haute-Vienne,
- S.D.I.S. de la Haute-Vienne (Service Opérations Prévisions),
- CIGT
- PAT / instruction des TE
- Service des Transports – Région Nouvelle Aquitaine,
- S.A.M.U.

LIMOGES, le

02/06/2025

LE PRÉFET

P/LE PRÉFET, ET PAR DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR INTERDÉPARTEMENTAL DES ROUTES,

P/LE DIRECTEUR, ET PAR DÉLÉGATION,

LE CHEF DU SERVICE POLITIQUES ET TECHNIQUES



Jean-Christophe RELIER